Muméro II

DES PARLEMENTAIRES

DE LANGUE FRANCAISE

Paris, le 14 mars 1969

## NOTE D'INFORMATION

Kinshasa : 27-29 janvier 1969 : Ainsi que nous l'avons signalé dans notre dernière note d'information, les Chefs d'Etat de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (O.C.A.M.) se sont réunis à Kinshasa du 27 au 29 janvier 1969. Les Chefs d'Etat des pays suivants assistaient personnellement à cette rencontre : Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo (Kinshasa), Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Deux Etats, le Cameroun et le Ruanda étaient représentés par des ministres alors que le Congo (Brazzaville) et la République Centrafricaine n'avaient pas envoyé de délégué. Enfin, des observateurs de différents pays (Burundi, Ghana, Maroc, Ile Maurice, République Arabe Unie et Tunisie) ont suivi les travaux de cette Conférence. Il convient de signaler que le Premier Ministre de l'Ile Maurice, Sir Seewoo sagur Ramgoolam, a demandé à cette occasion l'adhésion de son pays à l'O.C.A.M. A l'issue de ses travaux la Conférence des Chefs d'Etat de l'O.C.A.M. a publié le communiqué suivant :

"La Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation Commune Africaine et Malgache s'est réunie à Kinshasa du 27 au 29 janvier 1969.

A l'unanimité et par acclamations, elle a décidé de maintenir à la présidence de l'Organisation jusqu'à la prochaine rencontre Son Excellence Diori Hamani, Président de la République du Niger.

Les travaux de la Conférence ont débuté par un examen de la situation politique qui prévaut en Afrique et dans le monde. A la lumière des échanges de vues qui se sont instaurés, les Chefs d'Etat ont préconisé certaines mesures pour ramener la paix et la fraternité entre tous les Etats membres de l'Organisation. Ils ont pris acte avec satisfaction de la reprise des relations diplomatiques entre la République Démocratique du Congo et la République du Ruanda. Ils ont décidé de même coordonner leurs efforts dans les domaines de la politique interafricaine et internationale.

La Conférence a procédé ensuite à l'adoption de l'ensemble des projets de résolutions qui lui ont été soumis par le Conseil des Ministres et tendant à accroître entre les Etats membres la solidarité et la coopération et à leur permettre une action plus efficace sur le plan international.

C'est ainsi que pour le renouvellement de la Convention d'association, la solidarité devra s'affirmer par un front uni tout au long des négociations afin de maintenir et de renforcer les préférences, d'obtenir le soutien des prix et de faire accepter par le "FED" la nécessité d'assurer une industrialisation rapide des Etats associés.

Tout en enregistrant avec satisfaction la déclaration de la CEE de mettre sur pied le troisième FED, la Conférence, unanime, exprime sa volonté pour que la convention soit renouvelée le 31 mai 1969 au plus tard.

S'agissant de l'accord africain et malgache du sucre, tout en réaffirmant le principe de solidarité qui l'anime, les Chefs d'Etat ont examiné divers moyens pour en améliorer le fonctionnement et l'efficacité.

Dans le domaine de la coopération, la Conférence a accepté la création d'un institut culturel africain et demande des relations plus étroites entre les divers organismes spécialisés de l'O.C.A.M. Les universités africaines ont été invitées à accroître leur coopération.

Par ailleurs, ayant entendu les représentants du groupe africain et malgache à la BIRD et au FMI, ainsi qu'un observateur des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Secrétaire de Coordination des Etats africains et malgache associés, la Conférence a arrêté diverses mesures pour une action plus accrue des Etats membres dans ces organismes internationaux.

Les travaux se sont déroulés dans le climat amical et fraternel qui caractérise les réunions de 1'0.C.A.M.".

Paris: 3 au 5 février 1969. Visite officielle de Son Excellence Monsieur Habib Bourguiba Junior, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères du gouvernement tunisien. Au terme des entretiens que le Ministre tunisien a eus à Paris avec le

Président de la République, le Premier ministre et le Ministre des Affaires Etrangères français, le communiqué suivant a été publié:

"Son Excellence Monsieur Habib Bourguiba junior, secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de la République tunisienne, accompagné de Messieurs Ennaji, ambassadeur, directeur de la Coopération internationale au secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, Turki, ambassadeur, directeur des Affaires politiques, et Mahersi, Chef du Cabinet du Secrétaire d'Etat, a effectué en France, du 3 au 5 février 1969, une visite officielle, sur l'invitation de Monsieur Michel Debré. Dinistre des Affaires Etrangères de la République française.

Monsieur Habib Bourguiba junior a été reçu en audience par le Général de Gaulle, Président de la République. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Tunisie s'est, d'autre part, entretenu avec le Premier Ministre, Monsieur Couve de Murville.

Ainsi, la France a reçu officiellement, pour la première fois depuis l'indépendance de la Tunisie, un membre du gouvernement de ce pays, qui a luimême accueilli, au cours de ces dernières semaines, Monsieur Vendroux, Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale, à la tête d'une délégation parlementaire, ainsi que le Général Valentin, adjoint au Chef d'état-major des Armées.

Au cours de la visite du Secrétaire d'Etat tunisien, des échanges de vues approfondis ont eu lieu sur les rapports entre les deux pays et sur les principaux problèmes de la politique internationale. Ils se sont déroulés dans une atmosphère particulièrement confiante et cordiale et dans un esprit d'entente et de coopération. Les deux parties ont constaté que, sur le plan de la politique générale, rien ne les oppose et que leurs analyses des problèmes actuels sont concordantes.

Les deux Ministres ont passé en revue les différents domaines où s'est établie la coopération qu'ils souhaitent développer d'un commun accord, et qu'ils veulent exemplaire. Sur le plan militaire, ils entendent poursuivre de façon continue et étendre l'action déjà entreprise. Ils ont considéré les différents aspects et les récents développements de leur coopération économique, envisagée

dans la perspective du plan quadriennal tunisien à la réalisation duquel le gouvernement français apportera une aide substantielle. Des consultations ont d'autre part été prévues entre experts du plan des deux pays. A la suite des conversations actuellement engagées, il a été convonu de continuer à donner notamment à la coopération culturelle et technique entre les deux pays un caractère exemplaire. Les options de la Tunisie en matière culturelle, son effort d'organisation planifiée et l'ampleur de ses besoins ont particulièrement retenu l'attention de la délégation française qui les prondra en considération dans l'appréciation des modalités de l'aide technique et culturelle de la France. La coopération en ce domaine sera désormais établie sur la base de consultations annuelles permettant d'en assurer le fructueux développement. Dans le cadre des accords par lesquels la France a entrepris de contribuer aux activités de la radiotélévision tunisienne, les deux ministres ont pris acte des conversations qui viennent de se tenir à Paras avec l'O.R.T.F., et qui ont abouti à la signature d'un protocole, en vue de promouvoir prochainement, avec l'aide de la France, la création en Tunisie d'une deuxière chaîne de télévision de langue française.

Les questions relatives au contentieux franco-tunisien ont été passées en revue. Il a été, d'autre part, envisagé de conclure, dans un avenir proche, plusieurs conventions d'ordre technique destinées à renforcer dans certains domaines les relations mutuelles des deux pays.

Il est apparu aux deux délégations que leur coopération, outre l'intérêt commun qu'elle présentait, constituait un facteur de progrès et de paix en Méditerranée, et plus particulièrement au Maghreb, au développement duquel la sécurité et la stabilité de la Tunisie apportent une contribution essentielle.

Les deux Ministres ont souligné l'identité de leurs vues sur ces problèmes et reconnu le rôle éminent que, du fait de sa position géographique, de son développement économique et social et des rapports qu'elle entretient avec les pays africains, la Tunisie indépendante est en mesure de jouer en faveur de l'équilibre qui doit régner dans la zone méditerranéenne et auquel les deux pays se sont déclarés également et particulièrement attachés.

Les problèmes européens et leurs récents développements ont fait l'objet d'un examen approfondi, qui a révélé la concordance des vues de la Tunisie et de la France; toutes deux attachées aux principes de l'indépendance des peuples et à l'idéal de paix et de liberté.

La position de la France sur les questions du Hoyen-Orient a retenu particulièrement l'attention de la délégation tunisienne, qui s'est félicitée de l'attitude du gouvernement français, dont les initiatives constituent une importante contribution à la recherche d'une juste solution susceptible d'assurer à long terme la paix dans cette partie du monde, à l'écart des hégémonies et selon le libre choix des populations.

En Afrique, les deux pays partagent des préoccupations analogues devant les développements que connaissent certains conflits qui mettent en cause l'existence de populations tout entières, et expriment leur souci commun de contribuer à la juste solution de ces différends.

L'intérêt témoigné par la France pour l'association de la Tunisie à la Communauté européenne sera maintenu, et portera sur le développement des liens existants.

Enfin, les deux ministres ont reconnu l'importance d'une coopération multilatérale étroite entre Etats francophones. La Tunisie, à cet égard, continue à jouer un rôle particulièrement important.

Les deux Ministres ont décidé de se réunir chaque année pour des consultations régulières et organiques.

Le Secrétaire d'Etat tunisien aux Affaires Etrangères a invité le Ministre français des Affaires Etrangères à se rendre, dans le courant de l'année 1969, en visite officielle en Tunisie. Monsieur Debré a remercié Monsieur Habib Bourguiba junior de cette invitation qu'il a acceptée avec plaisir."

Paris: 5 février 1969. Le porte parole de la Société Electronique Marcel Dassault annonce la signature d'un contrat d'équipement avec le nouveau centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (Québec) pour la fourniture de quarante-six lits médicaux dans douze services de spécialités différentes et de quatre salles d'opérations de grande chirurgie.

On précise à cette occasion que l'E.M.D. a décidé de créer au Québec une succursale pour la fabrication, la vente et l'entretien de ses matériels en Amérique du Nord.

- Paris: février 1969. Mademoiselle Elizabeth Margoni et Monsieur Philippe Noesen, qui avaient interprété les deux principaux rôles du film "Le Luxembourg francophone", présenté à l'Assemblée générale de l'A.I.P.L.F. à Versailles, viennent de voir leur talent récompensé de façon éclatante. Mademoiselle Margoni a obtenu au dernier concours du Conservatoire de Paris un second prix et un premier accessit alors que Monsieur Noesen recevait deux prix à ce même concours et était engagé à la Comédie Française. Il convient de souligner les qualités exceptionnelles de ce jeune comédien qui est de nationalité luxembourgeoise. Son entrée dans la Maison de Molière, où il retrouve les plus prestigieux des comédiens français, consacre à la fois ses dons remarquables d'acteur et sa parfaite maîtrise de la langue française.
- Paris: 11 au 14 février 1969. Le Général Jean Bedel Bokassa, Président de la République Centrafricaine, a effectué une visite officielle en France, en compagnie de son épouse du 11 au 14 février 1969.

Le Général qui était l'hôte du gouvernement français au château de Champ sur Marne, s'est entretenu à plusieurs reprises pendant son séjour avec le Président de la République, le Premier Ministre, et le Ministre des Affaires Etrangères. Il a également participé le 13 février à une conférence élargie à laquelle assistaient, aux côtés du Général de Gaulle, Messieurs Couve de Murville, Debré, Ortoli, Messmer, Bourges, Foccart et Herly, ambassadeur de France à Bangui, ainsi que trois Ministres centrafricains, Messieurs Gouandjia (Affaires Etrangères), Kombot-Naguemon (Développement) et Guimali (Finances).

Plusieurs réceptions ont été organisées à Paris en l'honneur du Président de la République Centrafricaine. Il fut l'hôte en particulier du Général de Gaulle à l'Elysée qui a donné un grand dîner officiel en son honneur, le mardi 11 février. Les deux Chefs d'Etat célébrèrent dans les allocutions qu'ils ont prononcées à l'issue du dîner, l'amitié entre la France et la République Centrafricaine.

Paris: 15 février 1969. Monsieur Justin-Marie Bomboko, ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo (Kinshasa) a rendu visite le 15 février 1969 au Président de la République française à qui il a remis un message du Général Mobutu, Chef de l'Etat congolais. Ce message, a déclaré M. Bomboko à la sortie de l'Elysée, était la réponse au message que Monsieur Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, avait récemment remis à Kinshasa au Général Mobutu de la part du Général de Gaulle et a précisé qu'il concernait les relations entre les deux pays.

Bruxelles: 18 février 1969. Le prince Albert de Liège, frère du Roi Baudouin, a quitté Bruxelles le 18 février 1969 à destination de Kinshasa, à la tête d'une importante mission commerciale composée de Monsieur Henri Fayat, ministre du Commerce et de représentants de l'industrie belge.

C'est sur l'invitation du Président Mobutu que cette mission se rend à Kinshasa pour étudier sur place les moyens d'accroître les échanges commerciaux entre la Belgique et la R.D.C.

Niamey: 17 au 20 février 1969. Première conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française. Réunie à Niamey du 17 au 20 février 1969, à l'initiative et sur l'invitation de S. E. Diori Hamani, Président de la République du Niger et Président en exercice de 1'O.C.A.M., la première Conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française était composée des délégations des gouvernements des 29 pays suivants : Belgique, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada (dont des représentations du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Québec), République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta. Laos, Liban, Luxembourg, République Malgache, Mali, Maroc, Ile Maurice, Niger. Ruanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, République du Vietnam. Assistaient également à cette Conférence plusieurs personnalités ainsi que des représentants des grandes Associations francophones. La délégation de l'A.I.P.L.F. comprenait Monsieur Boubakar Gueye, Vice-Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal et membre du Bureau de l'Association, Monsieur Xavier Deniau, Secrétaire Général Parlementaire, Monsieur Baudson, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, Monsieur Gilbert Baechtold et Monsieur Mugny, membres du Conseil National Suisse. Les représentants de l'Association participèrent activement aux travaux et furent reçus en audience privée le 19 février par Monsieur Diori Hamani, Président de la République du Niger, qui voulut bien leur faire part du très grand intérêt avec lequel il avait pris connaissance des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de Versailles. Parmi celles-ci, l'une des plus importantes, concernant la constitution d'une Agence de coopération culturelle et technique, a atteint son objectif puisque la création de cette Agence a été décidée à Niamey ainsi qu'en rend compte la résolution finale de la Conférence, publiée ci-après :

"Réunie à Niamey, du 17 au 20 février 1969, à l'initiative de S.E. Diori Hamani, Président de la République du Niger et Président en exercice de l'OCAM, La première Conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française,

Considérant qu'à notre époque la solidarité des Communautés humaines est une aspiration profonde des peuples et représente un facteur nécessaire de progrès, Considérant que cette solidarité appelle l'organisation efficace d'une libre coopération, particulièrement dans le domaine culturel et technique,

Considérant que cette libre coopération peut s'exercer avec une efficacité particulière entre les pays qui utilisent à des titres divers une même langue de grande diffusion,

Considérant que cette libre coopération s'impose d'autant plus lorsqu'elle peut associer, dans une féconde symbiose, des pays participant à des civilisa-

tions différentes,

Considérant que la langue française constitue naturellement un lien entre tous les pays qui l'utilisent et appelle dès lors entre eux l'organisation d'une coopération égalitaire et fraternelle,

Remercie S. E. le Président Diori Hamani d'avoir pris l'initiative, sur mandat des Chefs d'Etat de l'O.C.A.M, d'organiser la première Conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française,

Recommande aux Gouvernements représentés à Niamey la création d'une organisation (Agence ou Office) de Coopération Culturelle et Technique;

Prie S. E. Diori Hamani, Président de la République du Niger, de bien vouloir accepter de diriger et d'orienter tous les travaux et démarches dont la lère session de la Conférence a fait apparaître la nécessité;

Décide de nommer M. Jean-Marc LEGER, Secrétaire exécutif provisoire, et de lui permettre de se faire assister d'un groupe d'experts, notamment du

Secrétaire général du CAMES ;

Charge le Secrétaire exécutif provisoire, sous l'autorité du Président Diori Hamani, de préparer un projet de statut de l'Agence et de ses conditions de fonctionnement. Ce Secrétaire exécutif provisoire aura également pour tâche d'entreprendre immédiatement des études et de formuler des propositions concrètes relatives à des mesures de coopération multilatérale spécialement dans le domaine de l'Education et de la Culture;

Suggère au Président Diori Hamani de consulter, de façon suivie, et par les voies appropriées, l'ensemble des Gouvernements représentés à Niamey et des Gouvernements susceptibles d'être intéressés par les activités de l'Organisation;

Décide que le Secrétaire exécutif provisoire devra soumettre au Président Diori Hamani, dans un délai de six mois, un projet de statut, des propositions d'actions concrètes, et une définition précise du domaine de la coopération multilatérale;

Proclame que cette coopération devra s'exercer dans le respect de la souveraineté des Etats, des langues nationales ou officielles, et avec le souci de promouvoir et diffuser les cultures propres à chaque pays ou groupe de pays représentés dans l'Organisation;

Adopte comme devise : "EGALITE, COMPLEMENTARITE, SOLIDARITE";

Prend acte de l'offre spontanée de contribution financière faite par certains pays et invite les autres pays membres à participer aux frais de fonctionnement de la phase préparatoire et décide de faire étudier, d'une manière minutieuse, une répartition équitable des charges financières ;

Exprime la volonté des participants d'oeuvrer dans un esprit d'ouverture aux autres cultures et aux autres langues et en collaboration avec les organisations internationales;

Fixe en France le siège provisoire de l'Organisation."

Yaoundé: 19 et 20 février 1969. Les Ministres des Finances de la zone franc, (Cameroun, République Centrafricaine, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Dahomey, France, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) ont étudié, au cours de leur réunion bi-annuelle, les questions

suivantes inscrites à l'ordre du jour : situation économique de chacun des Etats intéressés, balance des paiements de la zone franc et réglementation des changes, état d'avancement des travaux préparatifs de la réforme du Fonds Monétaire, et conditions dans lesquelles pourrait être négocié le renouvellement de la Convention de Yaoundé (Association des pays et territoires d'Outre-Mer à la C.E.E.).

- Paris: 3 mars 1969. S. E. Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, est élu membre associé étranger de l'Académie des Sciences morales et politiques.
- Martinique: mars 1969. On annonce la construction prochaine à la Martinique d'une station de télécommunications spatiales, dérivée de celle de Pleumeur-Bodou. Elle sera en principe rattachée au réseau "Intelsat" et ultérieurement au réseau "Symphonie". Les premiers travaux commenceront des 1969 et il est prévu que la station entrera en service en 1971.

\* \*